



## DEMANDE D'AUTORISATION D'INHUMATION

### Dans le cimetière communal

#### Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....  
demeurant à : .....  
Code postal : ..... Commune : .....

agissant en qualité de ..... du défunt,  
qualifié et mandaté pour pourvoir à l'organisation des obsèques du défunt :  
sollicite auprès de M. Le Maire de la commune de LA CLISSE l'autorisation d'inhumer dans le cimetière communal, aux conditions fixées par le règlement municipal, le corps de :

Nom : ..... Prénom : .....  
domicilié à : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Décédé(e) le ..... à : .....

#### Concession n° :

#### Date de délivrance :

Familiale

Particulière

Collective

#### Dans cette concession reposent les corps de :

Nom - prénom :

Décédé(e) le :

Nom - prénom :

Décédé(e) le :

Nom - prénom :

Décédé(e) le :

La cérémonie religieuse est programmée le  
en l'église :

à h

L'inhumation aura lieu le ..... à h ..... , au cimetière.

Je déclare mandater

– l'entreprise

pour exécuter les travaux nécessaires

– l'entreprise

pour assurer le service de pompes funèbres.

**Je déclare sur l'honneur qu'il n'existe pas d'autres personnes au même degré que moi ou, si il en existe, qu'elles ne sont pas opposées à la présente demande dont j'assume pleinement la responsabilité et je m'engage à garantir la commune de LA CLISSE contre toutes réclamations qui pourraient survenir à l'occasion de cette inhumation.**

A la Clisse, le

Réservé à l'administration

Autorisation accordée  
le

Autorisation refusée  
le

## **Politique de protection des données personnelles**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la **Mairie de La Clisse** pour la gestion du cimetière communal. La base légale du traitement est **l'obligation légale Art L2223-1 et suivants du CGCT**.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : service administratif de la mairie et ayants-droit.

Les données sont conservées pendant la durée de validité des concessions + 2 ans *Article L2223-15 du CGCT* ou 3 ans après avoir constaté l'arrêt de l'entretien de la concession depuis + 30 ans *L2223-17 du CGCT*, 5 ans pour les données des opérations suite au décès - *Art R2223-55-1 - Décret 2011*

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : **le secrétariat administratif de la Mairie chargé de l'exercice de ces droits et le cas échéant, notre délégué à la protection des données : SOLURIS – 2 rue des Rochers 17100 Saintes.**

*Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.*